



Réf : 3_région_8_7

Titre : Comité de Suivi Local ! C.S.L.

En partenariat avec le Conseil de la région (CR) et l'Office National Marocain de Tourisme (ONMT), le Conseil Régional de Tourisme (CRT) a entrepris de mettre en exergue les identités, populations locales et les besoins locaux dans les définitions de développement d'un tourisme intégré et partagé pour la région avec le souci majeur de faire valoir le démarcage avec les régions voisines d'une part,

- en définissant les besoins de précautions en matérialisant les espaces et liaisons touristiques entre l'Océan et Oasis, entre le tourisme Balnéaire et les tourisms de niches, intérieur, d'autre part.

Aussi, le CRT ayant effectué sa mise à niveau aux critères des CRT nationaux déjà en place et ayant à promouvoir des stations touristiques existantes, fort de l'analyse et d'un état de lieux reconnus, a mis en place :

- son conseil exécutif et six commissions,
- a produit un PDRT, feuille de route régionale,
- a fait approuver son plan d'action quinquennal par le CR définissant les besoins en personnel d'encadrement professionnel pour les mises en place des actions touristiques nouvelles pour la région.

De ce fait des Comités de suivi locaux (CSL) doivent être mis en place auprès des Provinces, avec participation du CRT. Ils se porteront, en qualité d'observateur, d'obtenir le respect des engagements des opérateurs et de ceux relatifs aux critères effectifs de développement durable, de défense de l'environnement.

A ce titre ils auront pour mission d'obtenir le respect de l'équilibre des besoins régionaux.

Le CRT assurera en collaboration avec la Wilaya au sein de réunions tenues avec les directions et délégations régionales les réunions nécessaires aux analyses sur le respect effectif de l'équilibre d'un développement touristique intégré propre à cette région. Il sera à cet effet assisté des délégations du tourisme de la région.

Commission développement du CRT Région Guelmim Es Smara

Comité de rédaction

Source : web